



Monsieur Michel Giroux  
Président de la commission  
Développement économique et tourisme de la CMQ  
1130, route de l'Église  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4X6

**Objet : Commentaires du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) sur l'énoncé de vision stratégique de développement de la CMQ**

Monsieur,

Suite à la lecture du projet d'énoncé de vision stratégique de développement de la CMQ, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), vous fait part de ses commentaires. Ceux-ci portent surtout sur le *Chantier 3 – Une communauté plus saine et plus durable* et sont en lien avec le mandat du CRECA qui consiste à promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Une attention a également été portée au *Chantier 6 – Une communauté plus accessible* qui interpelle aussi une dimension environnementale importante.

En premier lieu, nous tenons à exprimer notre satisfaction face aux enjeux environnementaux considérés dans le document. Les préoccupations concernant la protection des milieux humides, de l'eau (quantité et qualité), de la biodiversité, de la qualité de l'air, du climat sonore, lumineux et visuel et celles liées aux impacts de l'extraction de pierres et d'agrégats, doivent guider le développement de la CMQ. À ces préoccupations, nous souhaitons que soit ajoutée la qualité des sols. En fait, la réhabilitation de sites contaminés devrait faire partie des priorités de la CMQ. Le risque de contamination des nappes d'eau souterraines engendré par la présence de terrains contaminés requiert des actions rapides et efficaces. Un autre enjeu environnemental doit être ajouté à l'énoncé de vision stratégique; il s'agit de la gestion adéquate des matières résiduelles. Le CRECA encourage la CMQ à garder le cap sur les objectifs décrits dans son plan de gestion des matières résiduelles, notamment en ce qui concerne l'optimisation des 3R-V.

De plus, afin de planifier au mieux et de faire une réelle gestion intégrée des ressources, il est primordial d'accroître la connaissance du milieu et de ses composantes; qu'il s'agisse des nappes phréatiques, des boisés ou des milieux humides. La gestion intégrée des ressources implique la prise en compte des besoins et des préoccupations de la population. Ainsi, nous souhaitons qu'un mécanisme de consultation publique soit mis en œuvre dans les villes et municipalités concernées par des projets industriels majeurs.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité d'améliorer l'offre de transport en commun sur l'ensemble du territoire de la CMQ. Les services actuels sont insuffisants. Des mesures pour limiter l'étalement urbain devraient aussi être mises en place.

Au chapitre de la gestion et de la protection de l'environnement, nous voulons que les villes de la CMQ se dotent chacune d'un service de l'environnement; ce qui favorisera, à notre sens, la mise en œuvre du développement durable.

Le CRECA identifie un facteur déterminant pour la réussite du développement de la CMQ : l'adéquation entre la vision présentée et les actions entreprises dès aujourd'hui. Les choix de développement ont des répercussions à long terme et la meilleure avenue à cet égard réside dans une planification qui intègre les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En fait, tout projet devrait être élaboré et réalisé dans la perspective du développement durable.

Espérant que ces commentaires seront utiles à votre démarche, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Julie Boudreau  
Directrice générale

Conseil régionale de l'environnement Chaudière-Appalaches  
22, rue Sainte-Hélène  
Breakeyville (Québec) G0S 1E2